



VILLE D'ETAMPES

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260529-VI-DEC-2026-96-AU
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

DECISION DU MAIRE

N° VI-DEC-2026-36

OBJET : Signature d'une convention de raccordement au réseau public de distribution d'électricité pour les nouveaux vestiaires du Stade Minier.

Le Maire de la Ville d'ETAMPES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal n° VI-DEL-2026-011 en date du 8 avril 2026 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que les nouveaux vestiaires du Stade Minier nécessitent la mise en place un compteur individuel,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer avec la Société ENEDIS une convention de raccordement au réseau public de distribution d'électricité d'une installation de consommation d'une puissance comprise entre 37 et 250 kVA.

ARTICLE 2 : Le montant de la prestation s'élève à 23 502,24 € TTC.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable Public responsable de la Trésorerie d'Etampes Collectivités
- Sté ENEDIS – DR Ile de France Est – 140 Rue de l'Industrie 77176 Savigny-le-Temple

Fait à Etampes, le 29 MAI 2026

Gilles BAYART
Maire d'Etampes



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 29 MAI 2026